

Le 25 juin 2021

Municipalité de Chambord
Province de Québec

Vendredi, le 25 juin 2021, à 12h15, par visioconférence avec enregistrement audio et participation du public sur demande, ouverture de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers mesdames Lise Noël et Diane Hudon et messieurs Camil Delaunière et Robin Doré.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis spécial suivant :

À Mesdames,
À Messieurs,

| | |
|-------------------|-------------|
| Luc Chiasson | maire |
| Camil de Launière | conseiller |
| Lise Noël | conseillère |
| Diane Hudon | conseillère |
| Valérie Gagnon | conseillère |
| Robin Doré | conseiller |

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord est convoquée par les présentes par Grant Baergen, secrétaire-trésorier, pour être tenue par visioconférence, **le 25 juin 2021 à 12 h 15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

- 1) Présences
- 2) Avis de convocation
- 3) Renonciation à l'avis de convocation
- 4) Période de questions
- 5) Journalier spécialisé
- 6) Période de questions
- 7) Clôture de la séance

DONNÉ ce vingt-troisième jour du mois de juin 2021.

Le secrétaire-trésorier

Grant Baergen
GB

CERTIFICAT DE SIGNIFICATION

Je, soussigné, Grant Baergen, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment avoir signifié cet avis spécial à Chambord par envoi électronique le vingt-troisième jour du mois de juin 2021 aux membres du conseil.

En **FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce vingt-troisième jour du mois de juin deux-mille-vingt-et-un.

Grant Baergen
Secrétaire-trésorier

GB

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la Municipalité assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation conformément à l'article 157 du code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-186-2021 JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT l'affichage externe du poste de journalier spécialisé par la direction le 21 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les candidats locaux ont été reçus en entrevue ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Caml Delaunière, appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- 2- D'autoriser l'embauche de monsieur Julien Deschênes comme journalier spécialisé des travaux publics selon l'affichage du 21 mai 2021 ;
- 3- Que la rémunération de M. Deschênes corresponde à l'échelon 85 % de la classe d'emploi 5 prévue dans la convention collective de travail ;
- 4- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction, à signer ladite entente d'embauche.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 06-187-2021 FERMETURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation de la session spéciale étant épuisé, il est proposé par monsieur Camil Delaunière , appuyé par madame Diane Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit clôturée à 12 h 21et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 5 juillet à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».